

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil, de la municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens, tenue le lundi 10 novembre 2025, à la salle municipale située au 13 chemin du Village à Saints-Martyrs-Canadiens, à 19h00.

À laquelle sont présents :

M. Michel Lequin, maire
Mme France Darveau, conseillère
M. Laurent Garneau, conseiller
M. Yves Dubois, conseiller
M. Guy Thériault, conseiller
M. Charles Duguay, conseiller

Est absent :

M. Michel Prince, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Michel Lequin.

Est également présente: Mme Sonia Lemay, directrice générale et greffière-trésorière.

1) OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00 par le maire, Michel Lequin. Sonia Lemay, directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de greffière.

1.1) MOT DU MAIRE

Le nouveau maire M. Michel Lequin remercie les gens de leur confiance manifestée à la réélection du conseil et en profite pour souhaiter la bienvenue au nouveau conseiller, M. Yves Dubois. Le conseil a de beaux projets à venir pour la municipalité. Les points comme l'environnement, la sécurité, l'approvisionnement en eau potable, des travaux sur le système d'aqueduc et des égouts, ne sont que quelques projets à venir dans le prochain mandat au cours des quatre (4) prochaines années.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
 - 1.1 Mot du maire
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025 ;
4. Adoption des comptes à payer ; (voir liste)
5. Rapport des comités ;
6. Administration ;
 - 6.1 Remise des formulaires de déclarations des intérêts pécuniaires aux élus
 - 6.2 Renouvellement du bail d'une parcelle du domaine hydrique de l'État
 - 6.3 Résolution demandant officiellement une démarche de compagnonnage avec la municipalité de Ham-Nord
 - 6.4 Résolution pour la traverse de chemin pour le Club Alléghanish
 - 6.5 Demande de surveillance supplémentaire à Nordikeau
 - 6.6 Nommer un maire suppléant et un remplaçant du maire aux rencontres à la MRC
7. Aqueduc et égouts ;
 - 7.1 Demande de délai supplémentaire pour répondre au plan de correction des ouvrages municipaux
 - 7.2 Offre de services de EMS
 - 7.3 Offre de services de Kopers
8. Sécurité publique ;
9. Voirie ;
 - 9.1 Marquage sur le chemin Gosford Sud
10. Urbanisme et environnement ;
11. Loisirs et culture ;
 - 11.1 Fête de Noël

12. Affaires diverses ;
13. Liste de la correspondance ; (voir liste)
14. Varia ;
15. Période de questions ;
16. Levée de la séance

2025-11-155 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil acceptent l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Guy Thériault, appuyée par le conseiller Charles Duguay

Il est résolu

QUE l'ordre du jour déposé soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-156 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2025

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025 a été préalablement remise aux membres du conseil et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère France Darveau, appuyée par le conseiller Guy Thériault

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025 soit adopté, en apportant les modifications demandées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-157 4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes à payer pour des dépenses totalisant **126 971.59\$** ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles, pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste déposée et totalisant **126 971.59\$** ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère France Darveau, appuyée par le conseiller Charles Duguay

Il est résolu

QUE les comptes énumérés dans la liste déposée soient approuvés et payés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1	*CORRECTION* Pompes Garand 2 879.62\$ / payé 2 079.62\$	(800.00)
2	*CORRECTION* Transp. Rouillard 19 572.00\$ / payé 22 156.39\$	2 584.39
3	Serge Leblanc CPA inc. (états financiers)	7 105.46
4	Légion Royale Canadienne (don)	125.00
5	CNESST (ajustement)	11.30

6	Receveur Général du Canada (DAS)	6 910.88
7	Ministre du Revenu du Québec (DAS)	10 721.34
8	Visa Desjardins (achat divers)	417.76
9	France Darveau (remboursement factures / 5 à 7)	86.55
10	Michel Lequin, maire	1 101.96
11	Michel Prince, conseiller	448.94
12	France Darveau, conseillère	448.94
13	Laurent Garneau, conseiller	448.94
14	Yves Dubois, conseiller	448.94
15	Guy Thériault, conseiller	448.94
16	Charles Duguay, conseiller	448.94
17	Bell Mobilité inc. (octobre)	54.08
18	Buapro (octobre)	328.62
19	Desjardins Sécurité Financière (novembre)	562.26
20	Entretien Général Lemay (1e vers. déneigement & travaux)	6 641.87
21	Excavation Marquis Tardif inc. (1er vers. déneige. & ponceau)	43 997.96
22	Eurofins Environex (octobre)	400.98
23	Gaudreau Environnement inc. (novembre)	194.71
24	Hamel Propane inc. (octobre)	17.19
25	Hydro-Québec (usine filtration / aqueduc)	549.88
26	Hydro-Québec (salle municipale)	884.69
27	Hydro-Québec (puits de surface / aqueduc)	168.65
28	Hydro-Québec (éclairage public)	183.98
29	Hydro-Québec (panneau publicitaire, ch. Lac)	25.23
30	Hydro-Québec (quai)	70.82
31	Hydro-Québec (station pompage / égouts)	738.30
32	MRC d'Arthabaska (septembre)	16 280.23
33	Nordikeau inc. (octobre)	2 678.92
34	Rhesus (octobre)	108.95
35	Sogetel (novembre)	304.61
36	Sogetel (Internet / novembre)	91.93
37	Vivaco Groupe Coopératif (octobre)	80.80
38	Josée Blondeau (remboursement factures / MADA)	39.03
39	Groupe Kopers inc. (programmation aqueduc)	1 154.91
40	Ministre des Finances (bail grève)	89.68
41	Municipalité Saint-Adrien (niveleuse)	2 470.08
42	PIX-M (photographies)	201.71
43	Les Pompes Garand inc. (bac / aqueduc)	1 256.96
44	Services Sanitaires Denis Fortier (toilette chimique / sept., oct.)	218.46
45	Veolia (fournitures / aqueduc)	860.85
46	Solutions Zen Média (hébergement site web)	690.00
47	Total du salaire de la D.G. :	4 940.28
48	Total des salaires & déplacements :	9 726.69

TOTAL : 126 971.59 \$

5) **RAPPORT DES COMITÉS**

6) **ADMINISTRATION**

6.1 REMISE DES FORMULAIRES DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES AUX ÉLUS

La directrice générale et greffière-trésorière a remis les formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires à tous les élus.

RÉSOLUTION 2025-11-158

Renouvellement du bail d'une parcelle du domaine hydrique de l'État étant une partie du lit du lac Nicolet

ATTENDU QUE le bail 9596-83 détenu par la Municipalité depuis le 1^{er} octobre 1995, pour une parcelle du domaine hydrique de l'État étant une partie du lit du lac Nicolet située devant le lot 6 076 862 du cadastre du Québec, est arrivé à échéance le 30 septembre 2025 et doit être renouvelé et remplacé par le bail 2025-178 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a entrepris les démarches nécessaires afin d'obtenir du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs l'octroi du bail 2025-178 pour cette parcelle du domaine hydrique ;

ATTENDU QU'AFIN de compléter la documentation requise pour l'émission d'un nouveau bail, il est requis de la Municipalité qu'elle s'engage à utiliser ladite parcelle du domaine hydrique de l'État à des fins non lucratives qui favorise l'accès du public aux plans d'eau ;

ATTENDU QU'IL est aussi requis de désigner un signataire pouvant signer ledit bail 2025-178 pour et au nom de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Guy Thériault, appuyée par Yves Dubois

Il est résolu

QUE la Municipalité de la Paroisse de Saints-Martyrs-Canadiens s'engage formellement à utiliser cette parcelle du domaine hydrique de l'État plus amplement décrite au bail 2025-178 à des fins non lucratives qui favorise l'accès du public aux plans d'eau.

QUE le conseil autorise Madame Sonia Lemay, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité, à signer pour et au nom de la Municipalité le bail 2025-178, ainsi que tous documents nécessaires à l'émission dudit bail 2025-178.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-159 6.3 RÉSOLUTION DEMANDANT OFFICIELLEMENT UNE DÉMARCHE DE COMPAGNONNAGE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE HAM-NORD

CONSIDÉRANT QU'une lettre a été envoyée à la direction de la municipalité du Canton de Ham-Nord pour obtenir des services de compagnonnage ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens aimeraient obtenir l'entraide de la municipalité du Canton de Ham-Nord pour effectuer un partenariat de compagnonnage pour former un opérateur en eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à faire reconnaître, un employé de la municipalité du Canton de Ham-Nord, M. Bobby Dubois, comme compagnon certifié auprès d'emploi Québec ;

CONSIDÉRANT QUE ce compagnonnage permettrait à M. Jérôme Morin, employé aux travaux publics à la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens, de compléter sa formation d'opérateur en eau potable en bénéficiant de l'accompagnement d'un professionnel expérimenté et ainsi obtenir sa certification ;

EN CONSÉQUENCE sur proposition du conseiller Guy Thériault, appuyé par le conseiller Charles Duguay

Il est résolu

QU'UNE demande officielle soit transmise à la municipalité du Canton de Ham-Nord, afin d'entreprendre les démarches nécessaires, pour éventuellement conclure une entente de partenariat en compagnonnage d'opérateur en eau potable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-160 6.4 **RÉSOLUTION POUR LA TRAVERSE DE CHEMIN POUR LE CLUB ALLÉGHANISH**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande du Club de motoneige Alléghanish des Bois-Francs afin d'obtenir l'autorisation pour traverser certaines routes sur le territoire de la municipalité, comme par les années précédentes ;

CONSIDÉRANT QUE le trajet, pour la traverse des routes, demeure inchangé et que les motoneigistes pourront circuler entre autres sur le chemin Gosford Sud, le chemin du Lac Nicolet, le chemin du Village et le chemin de la Montagne ;

CONSIDÉRANT QUE l'assureur de la municipalité a demandé que le Club Alléghanish lui fournisse la preuve qu'il détienne une assurance (fournir la copie du certificat d'assurance du Club), sinon la municipalité pourrait se voir imposer une surprime ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère France Darveau, appuyée par le conseiller Yves Dubois

Il est résolu

QUE la municipalité autorise le Club de motoneige Alléghanish des Bois-Francs à traverser certaines des routes sur le territoire de la municipalité, pour rejoindre les sentiers de motoneige.

QUE le Club de motoneige Alléghanish des Bois-Francs fournisse au préalable la preuve qu'il détient une assurance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-161 6.5 **DEMANDE DE SURVEILLANCE SUPPLÉMENTAIRE À NORDIKEAU**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité aura besoin d'un remplaçant pour répondre aux alarmes et prendre certaines données de traitement aux stations de l'eau potable et des eaux usées durant les vacances de l'employé des travaux publics, M. Jérôme Morin ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de service avec la compagnie Nordikeau stipule une visite par semaine ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait la demande à la compagnie Nordikeau de faire un ajout à leur contrat pour effectuer la tournée des stations en l'absence de M. Morin et selon les normes exigées ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Nordikeau a accepté d'offrir un service supplémentaire durant la période de vacances de M. Morin ;

EN CONSÉQUENCE sur proposition du conseiller Charles Duguay, appuyé par la conseillère France Darveau

Il est résolu

QUE la compagnie Nordikeau soit mandatée pour effectuer une surveillance supplémentaire aux stations de l'eau potable et des eaux usées, durant la période de vacances de M. Jérôme Morin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-162 6.6 **NOMMER UN MAIRE SUPPLÉANT ET UN REMPLAÇANT DU MAIRE AUX RENCONTRES À LA MRC**

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de nommer un élu comme maire suppléant pour l'année 2026 ;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de nommer un élu comme substitut du maire (lors de son absence) aux rencontres de la MRC d'Arthabaska ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont nommé Guy Thériault comme maire suppléant pour l'année 2026 et que celui-ci accepte la tâche ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont nommé Charles Duguay comme substitut du maire (lors de son absence) auprès de la MRC d'Athabaska pour l'année 2026 et que celui-ci accepte la tâche ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Dubois, appuyée par la conseillère France Darveau

Il est résolu

QUE le conseiller Guy Thériault soit nommé maire suppléant pour l'année 2026 et que le conseiller Charles Duguay soit nommé substitut en remplacement du maire auprès de la MRC d'Athabaska.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7) AQUEDUC ET ÉGOUTS

2025-11-163 7.1 DEMANDE DE DÉLAI SUPPLÉMENTAIRE POUR RÉPONDRE AU PLAN DE CORRECTION DES OUVRAGES MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit entreprendre des démarches pour déposer un plan correcteur pour la station de traitement des eaux usées ;

CONSIDÉRANT Q'UNE rencontre par vidéoconférence avec le représentant du ministère de l'Environnement M. Julien Perri a permis d'apprendre qu'un délai supplémentaire pouvait être demandé pour produire le plan correcteur ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement a besoin d'une demande officielle pour autoriser un délai supplémentaire qui est présentement prévu pour le 30 juin 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire un prolongement jusqu'au 30 juin 2027 ;

EN CONSÉQUENCE sur proposition du conseiller Yves Dubois, appuyé par la conseillère France Darveau

Il est résolu

QUE la municipalité envoie une demande officielle au ministère de l'Environnement pour obtenir un délai supplémentaire jusqu'au 30 juin 2027, afin de déposer un plan correcteur visant à apporter les correctifs exigés à la station de traitement des eaux usées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-164 7.2 OFFRE DE SERVICE DE EMS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a besoin d'une firme en support technique pour produire une étude préliminaire permettant l'élaboration du plan correcteur à déposer au MELCCFP (ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs) ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une offre de service de la compagnie EMS Ingénierie inc. comportant deux (2) volets. Le volet un (1) est pour du support technique et la production des documents en lien avec le programme correcteur de l'AAM (Attestation en assainissement des ouvrages municipaux) du MELCCFP (ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs) et le volet deux (2) consiste à une étude préliminaire pour la mise à niveau de la STEU (Station de traitement des eaux usées) ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service pour le volet un est d'un montant de 9 900.00\$ plus les taxes et pour le volet deux le montant forfaitaire est de 14 900.00\$ plus taxes ;

EN CONSÉQUENCE sur proposition du conseiller Charles Duguay, appuyé par le conseiller Guy Thériault

Il est résolu

QUE le volet un (1) de l'offre de service de EMS Ingénierie inc. soit accepté et qu'un montant de 9 900.00\$ plus taxes soit autorisé pour effectuer le mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-165 7.3 OFFRE DE SERVICE DE KOPERS

CONSIDÉRANT QUE l'employé des travaux publics a remarqué que plusieurs alarmes en provenance de l'usine de l'eau potable n'étaient pas toujours fondées et que des erreurs de programmation pouvaient en être la cause ;

CONSIDÉRANT QU'UNE liste des problèmes a été produite et transmise à la compagnie Groupe Kopers inc., afin d'obtenir une offre de service ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Groupe Kopers inc. a transmis une soumission pour régler certains des problèmes de programmation à la station de traitement et de distribution de l'eau potable pour un montant de 2 299.50\$ (incluant les taxes) ;

EN CONSÉQUENCE sur proposition du conseiller Charles Duguay, appuyé par le conseiller Guy Thériault

Il est résolu

QUE la municipalité accepte l'offre de la compagnie Groupe Kopers inc. au montant de 2 299.50\$ (incluant les taxes) pour corriger les problèmes de programmation à la station de traitement et de distribution de l'eau potable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8) SÉCURITÉ PUBLIQUE

9) VOIRIE

2025-11-166 9.1 MARQUAGE SUR LE CHEMIN GOSFORD SUD

CONSIDÉRANT QUE lors de l'inspection pour la réception finale des travaux effectués sur le chemin Gosford Sud, la municipalité a demandé que le marquage central de la chaussée soit effectué ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a été avisée que le marquage prévu au contrat initial avait été retranché du contrat en addenda durant la période d'appel d'offres et qu'aucun montant n'avait été prévu pour effectuer ces travaux ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une offre de services du Groupe Colas Québec inc. pour effectuer le marquage de la chaussée sur le chemin Gosford Sud au montant de 3 960.90\$ plus les taxes ;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de la conseillère France Darveau, appuyé par le conseiller Yves Dubois

Il est résolu

QUE la municipalité refuse l'offre de services du Groupe Colas pour effectuer le marquage sur le chemin Gosford Sud.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10) URBANISME ET ENVIRONNEMENT

11) LOISIRS ET CULTURE

11.1 FÊTE DE NOËL

Les gens sont invités à participer à la fête de Noël qui aura lieu le samedi 13 décembre prochain au Camp Beauséjour. Un dîner traditionnel suivi de la visite du Père Noël pour distribuer des cadeaux aux enfants de la municipalité. Le coût du dîner est de 15.00\$ par personne. Vous devez réserver votre place avant le 5 décembre à la municipalité.

12) AFFAIRES DIVERSES

13) LISTE DE LA CORRESPONDANCE

1. MRC d'Arthabaska - Avis public règlement #461 modifiant #230 sur la gestion des matières résiduelles
2. MRC d'Arthabaska - Invitation à la journée portes ouvertes pour la direction, le personnel et les élus (mercredi 21 janvier 2026)
3. CIUSSS MCQ - Campagne de vaccination contre les virus respiratoires & Programme de prévention contre le radon
4. Producteurs agroalimentaires de la MRC d'Arthabaska et de l'Érable - Lettre ouverte pour sensibiliser l'achat local
5. Polyvalente de Disraëli - Demande de commandite pour l'album des finissants
6. MRC d'Arthabaska - Extrait de résolution concernant l'avis d'intention d'entreprendre le processus de révision de Schéma d'aménagement et développement
7. Table de MRC du Centre-du-Québec - Communiqué de presse concernant le doublement de l'Autoroute 55
8. Fédération de l'UPA - Améliorer la récupération des plastiques agricoles

14) VARIA

15) PÉRIODE DE QUESTIONS

2025-11-167 16. LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION de la conseillère France Darveau, appuyée par le conseiller Yves Dubois

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 19h43.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ